

Alata, le 01 décembre 2022

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Matière : 1.1 Marchés Publics

Objet : Désignation de l'attributaire du marché de travaux pour l'élargissement de la route communale San Benedetto

Décision n° : DC_2022_09

Réf : EF/LC/ 202213

Le Maire d'Alata

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le Code de la Commande Publique ;

Vu, le décret N°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et avances ;

Vu, l'Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique, NOR : ECOM 2136629V ;

Vu, la délibération N°2020-10 portant installation du Conseil Municipal et élection du Maire ;

Vu, la délibération N°2020-14 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et notamment son alinéa 3 ;

Considérant, le projet de la commune de confier à un prestataire les travaux d'élargissement de la route communale San Benedetto ;

Considérant, que ces besoins ont été évalués en fonction des objectifs demandés dans le courrier de consultation par les entreprises soumissionnaires ;

Considérant, la consultation de gré à gré lancée le 24 octobre 2022 à 17h58 avec date de remise des offres fixée au mercredi 16 novembre 2022 12H00 ;

Considérant, le nombre de dépôt de dossier de candidature établi à 2 (deux) ;

Entreprises consultées	Répondu	Proposition reçue le	Montant HT
ONDATEC	Non	N/A	
Corse Géosciences TERRAWEB	Non	N/A	
Hydro géotechnique	Non	N/A	
Géotechnique SAS	Oui	16/11/2022 à 11h55	24 230,20 €
ROCCA ET TERRA	Oui	15/11/2022 à 11h34	9 500,00 €

Considérant, que la proposition d'un candidat ne tenait pas compte de toutes les prestations demandées,

Considérant, le questionnement des candidats sur la Mission G4 nécessaire à l'accompagnement lorsque la mission G3 d'exécution sera demandée à l'entreprise qui réalisera les travaux et les sondages pour définir la capacité du sol à l'infiltration de l'eau pour connaître le terrain en vue du déplacement des fosses septiques.

Considérant, la réception des nouvelles propositions à la suite du questionnement des candidats ;

Entreprises consultées	Répondu	Proposition reçue le	Montant HT	Question MOE	Nouvelle proposition	Montant HT proposition finale
Géotechnique SAS	Oui	16/11/2022 à 11h55	24 230,20 €	NON	N/A	24 230,20 €
ROCCA ET TERRA	Oui	15/11/2022 à 11h34	9 500,00 €	OUI	16/11/2022 à 10h51	13 350,00 €

Considérant, que les deux propositions répondent aux prestations demandées et sont recevables,

Considérant, l'analyse des candidatures établi par Artelia le 30 novembre 2022 :

La proposition économiquement la plus avantageuse pour la commune est la proposition de l'entreprise ROCCA e TERRA pour un montant de 13 350,00 euros hors taxes.

DECIDE

Article 1^{er} :

L'offre du candidat ROCCA ET TERRA est économiquement la plus avantageuse pour la commune.

Article 2 :

Il est décidé l'attribution au 01 décembre 2022 du marché de travaux de « Elargissement de la route communale qu lieudit San Benedetto » N° 202213 à l'entreprise ROCCA ET TERRA pour un montant de 13 350.00 € HT.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Mairie.

Fait et décidé à Alata, les jour, mois et an que dessus

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-21200061-20221202-DC_2022_09-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2022

Affichage : 02/12/2022

